

La FPIP demande la classement des Alpes-Maritimes en Secteur Difficile !

Après la parution, dans Le Figaro, du palmarès de la violence par département il ressort des chiffres avancés par le Ministère de l'Intérieur (lui-même) que les villes de notre département dépassent allègrement le taux de la moyenne nationale de 5,93 faits pour 1000 habitants, voire le double.

La liste des circonscriptions classées en secteurs difficiles telle que fixée par arrêté fait apparaître, lui, des villes dont les taux sont inférieurs aux villes azuréennes.

Villes en secteurs difficiles	Taux de violence (faits pour 1000 habitants)
Marseille (13)	12,67
Vitrolles (13)	10,62
Dreux (28)	10,06
Lille (59)	9,58
Roubaix (59)	8,21
Tourcoing (59)	4,36
Beauvais (60)	7,58
Creil (60)	10,64
Lyon (69)	8,28
Givors (69)	7,39
Paris (75)	10,58
Le Havre (76)	7,54
Rouen (76)	7,32
Départements	Moyenne
Seine et Marne (77)	7,18
Yvelines (78)	4,78
Somme (80)	7,45
Essonne (91)	7,5
Hauts de Seine (92)	5,77
Seine Saint Denis (93)	14,12
Val de Marne (94)	6,82
Val d'Oise (95)	8,91

*Ville au dessus de Nice et Départements au-dessus des Alpes-Maritimes **surlignés***

Villes des Alpes-Maritimes	Taux de violence (faits pour 1000 habitants)
Nice	11,77
Grasse	9,06
Cannes	9,01
Antibes	5,91
Cagnes sur Mer	5,7
Menton	3,55
Moyenne des Alpes-Maritimes	7,5

Les chiffres sont éloquentes et implacables !!!

Le département des Alpes-Maritimes est un des départements les plus dangereux de France. Il n'en demeure pas moins que les policiers qui y œuvrent ne bénéficient que du soleil et surtout du coût de la vie par rapport à tous les « classés » ; S'il ne s'agissait que d'un classement ! Seulement les agents en secteurs difficiles bénéficient à ce titre d'avantages tels que primes, avancement plus rapide, nominations sur place, etc...

Il est grand temps de remettre les pendules à l'heure.

C'est pourquoi la FPIP demande que les Alpes-Maritimes soient classées en Secteur Difficile, avec tout ce que cela implique en matières salariale et sociale mais aussi en termes de déroulement de carrière.

La FPIP intervient immédiatement auprès des élus du département pour que justice soit rendue.